



LETTRE D'INFO N°2 • MARS-AVRIL 2018

une nouvelle dynamique s'installe

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

La Communauté de communes vous rend des services au quotidien sur l'ensemble du territoire : crèches, centres de loisirs, médiathèques, piscine, transports de proximité mais aussi portage de repas à domicile et même une maison de retraite située à Olliegues, etc.

Nous n'en oublions pas moins nos missions originelles : le développement du territoire par l'accueil de nouvelles populations et par le soutien à l'activité économique.

Le soutien devient le cœur de notre activité et de notre engagement car le maintien de commerces, de services publics ou privés passent par la dynamique que vous impulsez au quotidien. La taille de cette nouvelle Communauté de communes fait qu'il est parfois difficile de prendre conscience de la richesse de ses expériences et actions. Le projet de territoire est l'occasion de faire se rencontrer ces initiatives si diverses.

Je suis également très heureux de la mise en place de l'aide aux commerces et services locaux. Nous avons réagi rapidement sur la base du cadre mis en place par la Région qui fixe les domaines dans lesquels nous pouvons intervenir. Nous avons été questionnés sur l'opportunité de participations à de « petits projets ». Mais il n'y a pas de petits projets sur le territoire, il y a des envies de faire et de bien faire que nous devons partager et soutenir.

Vous soutenir et vous accompagner dans vos activités économiques, familiales ou de loisirs est notre souci majeur, souci que partagent largement les services d'Ambert Livradois Forez que vous côtoyez au quotidien pour beaucoup d'entre vous.

Jean-Claude DAURAT,
Président de la Communauté
de communes Ambert Livradois Forez

I. UNE AIDE AFIN DE REDYNAMISER LES COMMERCES ET SERVICES LOCAUX

Lors du Conseil communautaire du 8 février dernier, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez a approuvé sa participation au dispositif « **d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec points de vente** » mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un dispositif qui permet aux commerces et services locaux remplissant les critères, de pouvoir bénéficier d'un taux d'aides publiques de 30 % pour un montant minimal de projet de 2 500 € HT et un montant maximal de 50 000 € HT.



Rodolphe MOREAU, Responsable du service développement économique vous explique les modalités de ce soutien.

Rodolphe, pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce que le dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec points de vente ?

R.M : Il est nécessaire de rappeler que c'est un dispositif qui a été lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes et qui peut être mobilisable seulement si la collectivité apporte un co-financement à hauteur de 10 % de l'assiette éligible. Comme son nom l'indique, c'est une aide qui est destinée aux commerçants, aux artisans et aux professionnels de santé disposant d'un point de vente ou d'un point d'accueil. Le but est de moderniser les locaux afin qu'ils deviennent plus attractifs et également d'en améliorer la performance énergétique.

Pourquoi un tel dispositif a-t-il été initié ?

R.M : Au niveau régional un état des lieux a été fait, mettant en avant des locaux parfois inadaptés au bon développement de l'activité et une baisse d'attractivité de ces petits commerces. La Région a donc souhaité réagir afin d'aider les commerçants et participer à la revitalisation de l'activité commerciale dans les centres bourgs. C'est un constat que nous partageons sur Ambert Livradois Forez. Aussi, dans le cadre de notre compétence développement économique, nous avons décidé de soutenir ce programme. La Communauté de communes a ainsi décidé de consacrer une enveloppe de 30 000 € à cette opération pour 2018, soit 300 000 € d'investissements locaux.



Qui peut prétendre à ce dispositif ?

R.M : Les activités de commerce, d'artisanat et de services accueillant une clientèle et disposant d'une vitrine en centre-ville ou centre-bourg peuvent prétendre à ce dispositif. Elles peuvent être en phase de création, de reprise ou de développement. Qu'elles soient indépendantes ou franchisées n'a aucune importance. Les entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24/12/2015 ou les professions de santé peuvent également prétendre à cette aide. Bien entendu il faut que les locaux soient situés sur l'une des 58 communes du territoire.

Est-ce qu'il y a des entreprises qui ne peuvent pas bénéficier de ce soutien ?

R.M : Effectivement tous les commerces ne sont pas concernés par cette aide. C'est notamment le cas des succursales affiliées à une grande enseigne et de l'hôtellerie.

Quels sont les investissements qui sont éligibles ?

R.M : Cette aide intervient essentiellement sur les investissements liés à l'installation ou à la rénovation des points de vente des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, localisés dans les bourgs du territoire d'Ambert Livradois Forez et contribuant à leur attractivité. De nombreuses actions sont concernées, telles que :



- des investissements de mise en place et de rénovation de vitrines permettant la valorisation des produits ou l'activité sur l'extérieur, notamment la mise en accessibilité (dans le cadre d'une rénovation globale), les façades, l'éclairage, l'enseigne, la décoration, l'aménagement intérieur ;
- des équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau métallique ...) ;
- des investissements d'économie d'énergie comme l'isolation, l'éclairage ou le chauffage ;
- des investissements matériels dans les locaux : équipements professionnels et travaux (y compris dans les parties d'habitation personnelle utilisées à usage professionnel) ;
- de l'acquisition, des travaux et prestations de services de mise en place d'équipements intérieurs, de véhicules utilisés pour l'activité ou pour assurer une desserte itinérante de proximité.

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant que la lettre de demande de subvention soit envoyée aux financeurs

Pour plus de renseignements

• Rodolphe MOREAU
(Communauté de communes Ambert Livradois Forez)
04 73 95 19 13

Pour le montage des dossiers

• Sandrine MIOLANE
(Chambre de Commerce et d'Industrie)
04 73 82 59 73
• Laurent RENARD
(Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
04 73 31 52 33

En revanche, il y a aussi des actions qui ne sont pas éligibles telles que :

- les véhicules et équipements d'occasion ;
- les coûts de main-d'œuvre relatifs aux travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même ;
- les travaux de mises aux normes s'il s'agit des seuls coûts présentés ;
- les acquisitions foncières ;
- les dépenses liées à l'assainissement, l'adduction d'eau potable et à la voirie ;
- le crédit-bail, le leasing et la SCI.



II. AMBERT LIVRADOIS FOREZ 2018-2040 : UN PROJET DE TERRITOIRE QUI A DU PEP'S

Pour maintenir le niveau de services actuels, Ambert Livradois Forez devra accueillir d'ici 2040 plus de 2 000 habitants. Partant de ce constat, la Communauté de communes a souhaité réagir d'une manière plutôt originale en impulsant une onde positive durable sur le territoire.

Pour bien accueillir et mieux retenir, il est nécessaire de s'appuyer sur des initiatives locales et sur des personnes qui, sur leurs temps professionnel ou personnel, apportent une énergie positive à ce territoire. C'est ainsi que l'aventure PEP'S a commencé...

Pendant plus de 6 mois, un groupe d'étudiants de l'Université Clermont Auvergne a parcouru le territoire à la découverte de Personnes à Énergie Positive et Solidaire, des PEP'S, afin de recueillir, à l'aide d'une caméra, leur vision du territoire.

Habitants, élus, agents de la collectivité... Tous ont été conviés, par le biais de différentes actions de communication, portant le slogan « Inventons ensemble Ambert Livradois Forez », à venir découvrir le fruit de ce travail lors de restitutions qui ont eu lieu les 29, 31 mars, 4, 6 et 7 avril derniers.

L'aventure ne s'arrête pas là puisque la population sera une nouvelle fois invitée à venir participer aux ateliers d'avenir ALF les 22, 23 et 24 mai prochains afin de réfléchir ensemble à l'avenir du territoire. Au cœur des réflexions, comment retrouver de l'attractivité, en s'inspirant de nos dynamiques porteuses ?

En attendant, pour les personnes ayant manqué les premiers pas de PEP'S, il est possible de retrouver toutes les vidéos et les explications relatives à cette démarche sur le site internet www.peps-alf2040.fr.

L'énergie positive est contagieuse, alors rejoignez-nous dans cette démarche qui ne manque pas d'originalité !



Dates des ateliers d'avenir ALF

- **Mardi 22 mai** à partir de 9h • *Salle de la scierie à Ambert*
- **Mercredi 23 mai** à partir de 9h • *Centre de vacances Là Ô – Le Brugeron*
- **Judi 24 mai** à partir de 9h • *Le Domaine des Plaines à Bertignat*

Numérique et valorisation du territoire, portrait des territoires ruraux, accompagner le développement par la société civile seront au programme de ces ateliers.

Si vous souhaitez vous inscrire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la Communauté de communes :

Tél : 04 73 72 71 40 • Mail : accueil@ambertlivradoisforez.fr

 Rejoignez la communauté PEP'S Ambert Livradois Forez !

www.ambertlivradoisforez.fr

AMBERT LIVRADOIS FOREZ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

15 avenue du 11 Novembre • 63 600 AMBERT • Tél. 04 73 72 71 40 • accueil@ambertlivradoisforez.fr